

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023\_186

**Objet : Fixation du montant de l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2024**

**Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.**

**Présents (61) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (15) :**

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPART à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Stéphane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 76**

**Secrétaire de séance : Bernard DENTENER**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023\_186

**Objet : Fixation du montant de l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2024**

Vu la délibération du 19 décembre 2023 fixant les montants des attributions de compensation définitives pour l'exercice 2023 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure ;

Considérant que dans le cas où une diminution des bases imposables réduit le produit global disponible des impositions (...), l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut décider de réduire les attributions de compensation et que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2024 ;

Considérant la possibilité et la nécessité de fixer les montants des AC provisoires au plus proche possible des AC définitives envisagées en 2024 ;

Vu la délibération n°2023/057 en date du 16 mai 2023 du conseil communautaire dotant la CCFI des compétences en matière de gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 31 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes de Flandre Intérieure (ci-après « CCFI ») à effet différé au 31 décembre 2023 ;

Le montant de ce transfert est provisoirement basé sur le coût aujourd'hui payé par les communes pour cette compétence.

**Il vous est proposé :**

- de fixer le montant de l'attribution de compensation provisoire 2024, pour un montant total de 16 159 856,05 €, selon le détail ci-après :

Communes	AC provisoire 2024 (en euros)
Arnèke	72 779,00
Bailleul	2 084 157,64
Bavinchove	117 445,50
Berthen	126 338,52
Blaringhem	872 932,07
Boeschepe	354 455,12
Boëseghem	-4 038,31

Communes	AC provisoire 2024 (en euros)
Nieppe	2 808 345,26
Noordpeene	74 358,50
Ochtezeele	7 378,50
Oudezeele	-7 539,12
Oxelaëre	22 005,50
Pradelles	-4 302,18
Renescure	427 171,29

Borre	145 650,61
Buysscheure	29 397,50
Caëstre	171 146,42
Cassel	245 411,64
Ebblinghem	-7 669,70
Eecke	9 362,06
Flêtre	23 399,98
Godewaersvelde	92 212,69
Hardifort	31 033,00
Hazebrouck	4 776 583,34
Hondeghem	-6 915,01
Houtkerque	54 863,55
Le Doulieu	11 433,16
Lynde	-12 907,70
Merris	55 952,81
Méteren	119 665,25
Morbecque	70 098,83
Neuf-Berquin	-6 048,17

Rubrouck	37 097,00
Saint Jans Cappel	47 721,67
Saint Sylvestre Cappel	140 145,99
Sainte-Marie-Cappel	54 702,50
Sercus	-5 483,32
Staple	1 858,65
Steenbecque	198 519,92
Steenvoorde	2 134 198,25
Steenwerck	56 018,19
Strazeele	154 802,95
Terdeghem	281 614,66
Thiennes	1 614,71
Vieux-Berquin	40 115,32
Wallon-Cappel	58 522,77
Wemaers-Cappel	4 402,00
Winnezeele	177 572,24
Zermezeele	5 519,50
Zuytpeene	16 755,50
<b>TOTAL</b>	<b>16 159 856,05</b>

**Vote :**

Pour : 76

Contre : 0

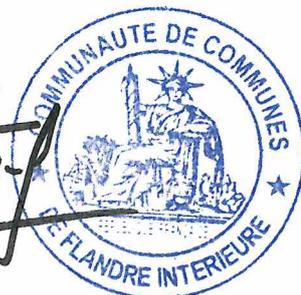
Abstention : 0

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Bernard DENTENER



Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Valentin BELLEVAL

